



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELL'EVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P. (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

---

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Réalisation d'un centre de tri – Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Côte d'Or**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise a pris la décision en date du 16 octobre 2003 de lancer un concours en vue de la réalisation d'un centre de tri de déchets issus des collectes sélectives effectuées dans l'agglomération et en périphérie.

Ce projet consiste en la création d'un complexe de 5000 m<sup>2</sup> où - en deux équipes - une trentaine d'agents assureront le tri et l'orientation vers les filières de recyclage des emballages (carton, bouteille, aluminium, acier), papiers, revues-journaux-magazines, aujourd'hui majoritairement triés à Firminy dans la Loire.

Ce nouvel équipement d'une capacité de traitement de 20 000 tonnes/an et d'un coût estimatif travaux (bâtiments et outillage) de 6 100 000 € HT (estimation APD) sera complété d'une plateforme de tri des encombrants d'origine domestique d'un coût estimatif de 150 000 € HT.

S'agissant du seul projet public de construction d'un centre de tri avec des capacités adaptées pour répondre aux nombreuses demandes des communes, syndicats de communes et communauté de commune, le Conseil de Communauté a voulu qu'il trouve pleinement sa place et réponde aux exigences du Plan Départemental d'élimination des déchets et assimilés.

Le Conseil de Communauté demande que cet équipement d'intérêt départemental puisse être analysé dans sa globalité et non au travers du règlement départemental actuel d'attribution d'aides qui ne pouvait pas prévoir cet investissement.

Ainsi le Conseil de Communauté souhaite t-il que le Conseil Général de la Côte d'Or participe à une hauteur significative par rapport au montant du projet.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **de solliciter** l'aide financière de Conseil Général de la Côte d'Or au taux le plus élevé possible, dans le cadre de la réalisation du centre de tri

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**11 OCT. 2005**

